

HI-MEDIA
Société Anonyme au capital de 2.663.171,30 Euros
Siège social : 20, rue du Sentier – 75002 Paris
418 093 761 RCS Paris

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 20 avril 2006, au Palais de la Bourse (Salon Labarre Cavel) Place de la Bourse, 75002 PARIS (entrée principale rue Vivienne), à 9h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I Relevant de la compétence de l'assemblée ordinaire :

- rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et rapport sur la gestion du groupe consolidé ;
- rapport général des commissaires aux comptes ;
- rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- rapport du Président sur le contrôle interne ;
- rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- quitus aux administrateurs ;
- affectation des résultats ;
- conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- nomination d'un nouvel administrateur ;
- renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire ;
- renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- renouvellement du mandat d'un administrateur.

II Relevant de la compétence de l'assemblée extraordinaire :

- rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire ;
- délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, dans la limite d'un montant nominal global de 700.000 euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, dans la limite d'un montant nominal global de 700.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de conférer un droit de priorité ;
- délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 443-5 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
- délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- pouvoirs.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance, ou de se faire représenter à cette assemblée, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré cinq jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur devront faire parvenir, dans le même délai, au siège de la société ou au CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité (Banque, Etablissement Financier, Société de Bourse) teneur de leur compte.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire,
- 2) voter par correspondance,
- 3) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront adressés aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter par lettre recommandée avec demande d'avis de réception un formulaire de vote par correspondance auprès de la société ou auprès du CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, au plus tard 6 jours avant la date de la réunion.

S'il retourne ledit formulaire aux fins de voter par correspondance, il n'aura plus la possibilité de se faire représenter (procuration) ou de participer directement à l'assemblée.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de CACEIS Service Assemblées puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles 135 et 258 du décret du 23 mars 1967 par simple demande adressée à CACEIS Service Assemblée ; ces documents seront également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION